ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

Saint-Jean-de-Maurienne,
Le 22 juin 2026

Objet : Comité Syndical

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Délégué,

CONVOCATION

Nous vous invitons à participer à la réunion du Comité Syndical qui aura lieu le :

Jeudi 02 juillet 2026 à 17h30
Salle communale – Mairie de Fontcouverte

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 11 mai 2026
- Fonctionnement et actualités du SIVAV

1. Choix des représentants pour le CNAS
2. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
3. Dépôt d'une demande de subvention au titre du quatrième AAP ALCOTRA
4. Convention de prestation de service et d'assistance commande publique – 3CMA

- Détermination des clés de répartition des charges par compétences
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Délégué, nos cordiales salutations.

Le Président, Patrice FONTAINE

SIVOM de l'Arvan et des Villards

Syndicat Intercommunal
des Vallées de l'Arvan et des Villards

82, avenue des Clapeys
73300 St Jean-de-Maurienne
T. 04 79 64 09 38 - accueil@sivav.fr
www.sivav.fr

ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

PROCÈS VERBAL COMITE SYNDICAL DU 02 juillet 2026
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS

Présents : BLANGY Jean-Marc, CHARRON Lise, RAMBAUD Bruno, CHARVIN Thierry, DAVID Eric, BLANC-COQUAND Roger, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, RAMOS-CAMACHO Sandrine, DUPENLOUP Jacqueline, HERBAUT Philippe.

Excusés : CHARVIN Colette avec procuration à RAMBAUD Bruno, SENEGAS Laurence avec procuration à CHARVIN Thierry, SOL Sébastien avec procuration à DAVID Eric, COSTA Françoise avec procuration à FONTAINE Patrice.

Absents : TRUCHET Christophe, ROUX Pascal, CARRAZ Christelle, SAMBUIS Xavier, FERROUD Benoit, DONDA Michel.

Également présents : SAINT-ETIENNE Charlotte (SIVAV), CHAPPELLAZ Denis (Come2C).

Secrétaire de séance : BLANGY Jean-Marc **Date de convocation : 22 juin 2026**
Conseillers en exercice : 22 Présents : 12 Votants : 16

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur FONTAINE Patrice, qui a accueilli les participants et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 11 mai 2026
- Fonctionnement et actualités du SIVAV

 1. Choix des représentants pour le CNAS
 2. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
 3. Dépôt d'une demande de subvention au titre du quatrième AAP ALCOTRA
 4. Convention de prestation de service et d'assistance commande publique – 3CMA

- Détermination des clés de répartition des charges par compétences
- Questions diverses

Monsieur BLANGY Jean-Marc est désigné comme secrétaire de séance.

ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

Approbation du compte-rendu du 11 mai 2026

Sans remarque, le procès-verbal du 11 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

1. Choix des représentants du CNAS

Les délégués CNAS pour la mandature 2026-2032 doivent officiellement être désignés et déclarés au CNAS. Cela implique que chaque adhérent désigne 2 délégués (un agent et un élu) et un correspondant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne :

- MICHEL Serge, 2ème vice-président au SIVAV, en tant que délégué CNAS (15 voix pour ; 1 abstention) ;
- SAINT-ETIENNE Charlotte, agent du SIVAV, en tant que déléguée et correspondante CNAS (à l'unanimité).

2. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le SIVAV doit élire les membres de sa commission d'appel d'offres, composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, Monsieur le Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est également procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égale à celui des membres titulaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Titulaires :
FONTAINE Patrice
BLANC-COQUAND Roger
CHARVIN Colette
MICHEL Serge
BLANGY Jean-Marc

Suppléants :
DUPENLOUP Jacqueline
DAVID Eric
RAMOS-CAMACHO Sandrine
CHARRON Lise

3. Dépôt d'une demande de subvention au titre du 4ème Appel A Projet ALCOTRA

Considérant l'intérêt pour le SIVAV et ses communes membres de se doter d'un outil de visualisation de données touristiques afin d'optimiser le positionnement de la destination et de déployer une stratégie de développement ajustée aux réalités locales, le programme de coopération transfrontalière européen ALCOTRA représente une opportunité pour notre territoire de développer et renforcer l'exploitation des outils numériques et des données touristiques.

Ce projet s'inscrit dans la fiche opération de l'axe 2 de l'Espace Valléen Pays des Aiguilles d'Arves : « Elargir les sources d'analyse client à l'échelon de l'ensemble du territoire et améliorer la lisibilité auprès des différents publics ».

Ce projet collaboratif impliquera une phase de recueil de données locales auprès de nos communes, EPCI, offices de tourisme et acteurs du tourisme, complété par l'acquisition ciblée de données payantes.

ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

Le plan de financement est le suivant :

Poste de dépenses	
Phases	**Montant HT**
Facilitation au recueil des besoins en matière d'accès aux données touristiques des parties prenantes du projet	**5 000,00 €**
Conception d'une boîte à outils opérationnelle basée sur les besoins identifiés et une expertise en sélection, édition et diffusion de données	**29 000,00 €**
Acquisition de données et abonnements aux plateformes sources	**49 000,00 €**
Déploiement d'une infrastructure cloud de stockage pour l'alimentation du datahub	**10 000,00 €**
Développement informatique et ingénierie web Paramétrage de la plateforme, étude des outils IA et intégration de la visualisation géographique et graphique interopérable	**20 000,00 €**
Sessions de formation et de sensibilisation en visioconférence à l'utilisation de la plateforme	**2 000,00 €**
Frais de traduction orale et/ou écrite	**1 000,00 €**
Frais de contrôle de premier niveau	**4 000,00 €**
TOTAL	120 000 €

Poste de recettes		
Financeurs	**Montant sollicité**	**Taux**
ALCOTRA (UE)	96 000 €	80 %
SIVAV	24 000 €	20 %
TOTAL	120 000 €	100 %

Dans ce cadre, il est demandé à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement de cette action et d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région AURA, autorité de gestion du programme ALCOTRA.

Il est également mentionné que, dans le cas où la subvention demandée ne serait pas accordée, aucun frais ne sera engagé de la part du SIVAV.

Une question est posée quant à l'absence de sollicitation au FEDER. Monsieur le Président précise qu'aucun appel à projets du FEDER ne correspond aux caractéristiques de ce projet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Président pour signer toute pièces afférentes à l'opération ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le complément de financement de 20% ;
- **APPROUVE** l'engagement des postes de dépenses listés sous réserve de l'obtention de la subvention ;

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Président à engager le SIVAV, en tant que partenaire au consortium, pour le dépôt d'un dossier de candidature SHAReD DatAlps auprès de la Région Auverge-Rhône-Alpes, autorité de gestion pour le programme ALCOTRA ;

- **AUTORISE** le Président à engager la dépense dans la limite du budget voté, à signer les devis correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **INDIQUE** que le projet ne sera mené à son terme que dans le cas où la subvention serait obtenue.

4. Convention de prestation de service et d'assistant commande publique – 3CMA

Le Président indique à l'assemblée l'existence du service commun Commande Publique – juridique/foncier – assurances au sein de la 3CMA.

Le SIVAV ne disposant pas en interne de compétence en matière de marchés publics souhaite recourir au service Commande Publique de la 3CMA pour une assistance externe lui permettant de garantir la sécurité juridique des procédures de marchés publics.

Une convention de prestations de service et d'assistance commande publique liant la 3CMA et le SIVAV est établie et détermine l'étendue des prestations : Le service Commande Publique de la 3CMA assure les missions de gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics et de conseil auprès des services du SIVAV.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, à compter de la date de sa signature.

La 3CMA facturera, par année civile, la prestation en fonction du temps réel passé pour le compte du SIVAV sur la base du coût horaire forfaitaire, établi dans la convention, des agents en charge du service de la Commande Publique.

Dans ce cadre, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Président à signer cette convention de prestation de service et d'assistance commande publique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service et d'assistance commande publique liant le service commun commande publique de la 3CMA au SIVAV.

Détermination des clés de répartition des compétences du SIVAV

Le projet de modification des statuts étant en cours de finalisation, il convient de déterminer les clés de répartition par compétences pour déterminer les montants de contribution des membres.

Monsieur BLANC-COQUAND Roger quitte la séance à 18h32.

Le comité syndical décide de n'indiquer dans les projets de statuts uniquement les clés de répartition pour chaque carte, sans les taux (ceux-ci seront déterminés par délibération du comité syndical avant le début d'année 2027), dont voici le détail :

- Carte 1 - *Conclusion, animation, coordination, planification et évaluation du programme « Espaces Valléens »* : pour partie sur la base du potentiel financier et la capacité d'hébergement et pour l'autre partie par le biais de participation des maitres d'ouvrages des projets ;

ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

- Carte 2 - *Activités de Pleine Nature* : pour partie en fonction du potentiel fiscal 4 taxes et pour autre partie en fonction de la population DGF ;

- Carte 3 - *Certification des hébergements touristiques* : En fonction de la capacité d'hébergement touristique.

Fonctionnement et actualités du SIVAV

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'il est essentiel de partager un cadre de fonctionnement clair et des principes de gouvernance fondés sur des valeurs communes. Il est souligné que ces principes sont essentiels pour garantir une gestion efficace, transparente et respectueuse de l'intérêt général, tout en favorisant des relations de confiance entre les collectivités que nous représentons, les élus et les agents.

A ce titre, les règles suivantes sont rappelées comme constituant le cadre de référence des travaux et des décisions du syndicat :

- Respecter l'intérêt général du syndicat : chaque décision doit être guidée par l'intérêt collectif et non par des considérations particulières. C'est la condition indispensable pour assurer l'équité entre les collectivités membres ;
- Favoriser la coopération entre les collectivités : le syndicat repose sur la solidarité et le travail en commun. La coopération permet de mutualiser les moyens, de partager les compétences et de construire des solutions plus efficaces au bénéfice de tous les territoires ;
- Respecter le rôle, les compétences et la neutralité des agents : les agents territoriaux exercent leurs missions dans le respect des principes de neutralité, d'impartialité et de continuité du service public. Il est fondamental que les élus reconnaissent leurs compétences, respectent leurs responsabilités et préservent leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Faire un bon usage des moyens publics : les ressources financières, matérielles et humaines sont financées par les contribuables. Elles doivent être utilisées avec rigueur, transparence et dans le seul objectif de répondre aux besoins du service public et de l'intérêt général ;
- Participer régulièrement aux réunions : la présence et l'implication des élus sont essentielles pour garantir un fonctionnement démocratique, prendre des décisions éclairées et assurer une représentation équilibrée des collectivités membres ;
- Favoriser un dialogue constructif : le débat est une richesse lorsqu'il s'appuie sur l'écoute et le respect mutuel. Un climat de confiance permet de dépasser les divergences, de renforcer la cohésion entre les élus et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous.

Les membres présents conviennent que le respect de ces principes est indispensable au bon exercice des responsabilités de chacun et à la qualité du service public rendu aux collectivités et à leurs administrés, il contribue à la crédibilité de notre syndicat.

Les membres du comité syndical prennent connaissance des principales actualités relatives aux actions conduites par le syndicat :

- Activités de Pleine Nature (APN) : Le travail sur le schéma directeur VTT se poursuit afin de structurer une offre cohérente, sécurisée et adaptée aux différents publics. Le chargé de mission a pu rencontrer les acteurs du tourisme du territoire afin de recueillir leurs observations et les données nécessaires à l'enrichissement du schéma directeur.

En parallèle, le schéma directeur des APN, visant à définir une stratégie globale de développement conciliant attractivité touristique, préservation des milieux naturels et prise en compte des différents usages, est également en cours d'élaboration.

Le nouveau site internet dédié au Tour des Aiguilles d'Arves, élaboré par les offices de tourisme concernés, n'a pas encore été mis en ligne. Les offices de tourisme souhaitent que le syndicat en assure la direction de la publication, une question qui reste à examiner avant la mise en ligne du site.

Les opérations d'entretien des sentiers se poursuivent et sont finalisées lors des deux premières semaines de juillet.

Concernant le conflit d'usage des sentiers sur le secteur d'Albiez, une solution a été trouvée suite à la rencontre réunissant l'ensemble des acteurs.

- Espace Valléen : Dans le cadre de la nouvelle candidature Espace Valléen, la chargée de mission en collaboration avec l'agence AGATE, a mené la première phase au travers d'un groupe de travail qui s'est tenu le 15 juin 2026 à Saint Colomban des Villards, avec pour objectif d'appréhender les enjeux du tourisme à travers une présentation documentaire ainsi qu'un diagnostic partagé construit en ateliers.

 La prochaine étape, en septembre, consistera à décliner le travail réalisé à l'échelle des sous-destinations avec une analyse basée sur des observations factuelles des communes ainsi qu'un recensement des projets de court, moyen et long terme.

 La chargée de mission prépare le prochain comité de pilotage Espace Valléen, qui aura lieu à l'automne prochain.

 Par ailleurs, le dossier ALCOTRA concernant la demande de subvention du projet d'observatoire touristique territorial est déposé auprès des partenaires compétents.

- Hébergement touristique : Les visites de classement se poursuivent dans l'ensemble des communes.

 Des réunions d'informations à destination des propriétaires, en partenariat avec les mairies et les offices de tourisme, sont organisées dans chaque territoire afin de présenter les évolutions réglementaires et les dispositifs d'accompagnement.

 Le Petit Dico du Proprio fait l'objet d'une mise à jour afin de proposer un document pratique, actualisé et adapté aux besoins des hébergeurs.

 Enfin, des webinaires sont proposés afin de faciliter l'accès à l'information et renforcer les compétences des propriétaires.

- Commercialisation : Les actions de commercialisation se poursuivent afin de renforcer la visibilité de l'offre touristique du territoire. Des comptes Addock (prestations d'activités) ont été paramétrés avant le début de la saison. L'accompagnement des offices de tourisme et des prestataires sur les différents outils se poursuit.

 Le module d'itinérance du Tour des Aiguilles d'Arves continue son déploiement afin d'améliorer la réservation et la promotion des refuges. Plusieurs refuges sont désormais équipés de l'outil de gestion des réservations.

ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

- Administration générale : Des rencontres avec les communautés de communes Cœur de Maurienne Arvan et Terres de Maurienne ont eu lieu pour présenter le projet des nouveaux statuts.
 Une réunion technique aura lieu jeudi 09 juillet 2026 avec les services de la sous-préfecture pour finaliser les nouveaux statuts, particulièrement des ajustements de formulations et de terminologies, et la détermination du calendrier.

Questions diverses

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance
BLANGY Jean-Marc

Le Président
FONTAINE Patrice

SIVOM de l'Arvan et des Villards

ARVAN-VILLARDS
SIVAV-MAURIENNE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
Tél : 04 79 64 09 38 – accueil@sivav.fr
Département de la Savoie

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 02 JUILLET 2026

Présents : BLANGY Jean-Marc, CHARRON Lise, RAMBAUD Bruno, CHARVIN Thierry, DAVID Eric, BLANC-COQUAND Roger, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, RAMOS-CAMACHO Sandrine, DUPENLOUP Jacqueline, HERBAUT Philippe.

Excusés : CHARVIN Colette avec procuration à RAMBAUD Bruno, SENEGAS Laurence avec procuration à CHARVIN Thierry, SOL Sébastien avec procuration à DAVID Eric, COSTA Françoise avec procuration à FONTAINE Patrice.

Absents : TRUCHET Christophe, ROUX Pascal, CARRAZ Christelle, SAMBUIS Xavier, FERROUD Benoit, DONDA Michel.

Conseillers en exercice : 22 | Présents : 12 | Votants : 16

N° délibération	Délibérations	Décisions Le conseil syndical, après en avoir délibéré :	Vote
263	**Demande de subvention ALCOTRA**	- **DONNE** pouvoir au Président pour signer toute pièces afférentes à l'opération ; - **S'ENGAGE** à prendre en charge le complément de financement de 20% ; - **APPROUVE** l'engagement des postes de dépense listés sous réserve de l'obtention de la subvention ; - **VALIDE** le plan de financement ; - **AUTORISE** le président à engager le SIVAV, en tant que partenaire au consortium, pour le dépôt d'un dossier de candidature SHAReD DatAlps auprès de la Région Auvergne-Rhone-Alpes, autorité de gestion pour le programme ALCOTRA ; - **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la dépense dans la limite du budget voté, à signer les devis correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; - **INDIQUE** que le projet ne sera mené à son terme que dans le cas où la subvention serait obtenue.	**Unanimité** Présents : 12 Votants : 16 Pour : 16

264	**Choix des représentants au CNAS**	- **DESIGNE** : o MICHEL Serge, 2ème vice-président au SIVAV, en tant que délégué CNAS (15 voix pour ; 1 abstention) ; o SAINT-ETIENNE Charlotte, agent du SIVAV, en tant que déléguée et correspondante CNAS (à l'unanimité).	Présents : 12 Votants : 16 Pour : 15 Abstention : 1 Présents : 12 Votants : 16 Pour : 16
265	**Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**	- **DESIGNE** les membres suivants : Titulaires : FONTAINE Patrice BLANC-COQUAND Roger CHARVIN Colette MICHEL Serge BLANGY Jean-Marc Suppléants : DUPENLOUP Jacqueline DAVID Eric RAMOS-CAMACHO Sandrine CHARRON Lise	**Unanimité** Présents : 12 Votants : 16 Pour : 16
266	**Convention prestations de service - marchés publics 3CMA**	- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service et d'assistance commande publique liant le service commun commande publique de la 3CMA au SIVAV ;	**Unanimité** Présents : 12 Votants : 16 Pour : 16

A Saint Jean de Maurienne, le 23 juillet 2026

Le Président,
FONTAINE Patrice

SIVOM de l'Arvan et des Villards